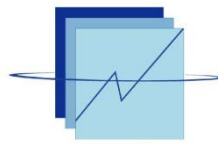


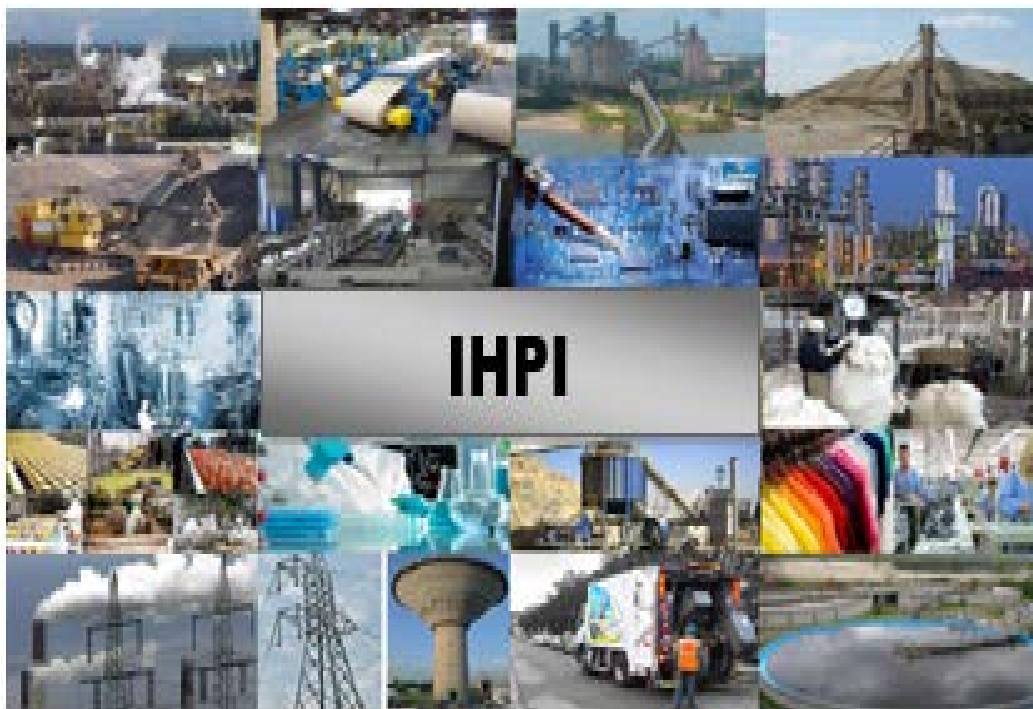
République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

Décembre 2024



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cet indicateur rénové, base 100 en 2015, mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait aux données de base, à la nomenclature, au champ de couverture et aux pondérations. Ainsi, contrairement à l'ancien IHPI qui était déterminé avec les quantités, l'IHPI rénové est un indicateur volume. L'utilisation du volume à la place des quantités permet de mieux tenir en compte des changements de qualité des produits. Par ailleurs, le champ d'application de l'IHPI rénové se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IHPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IHPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en glissement annuel.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 86,5%.

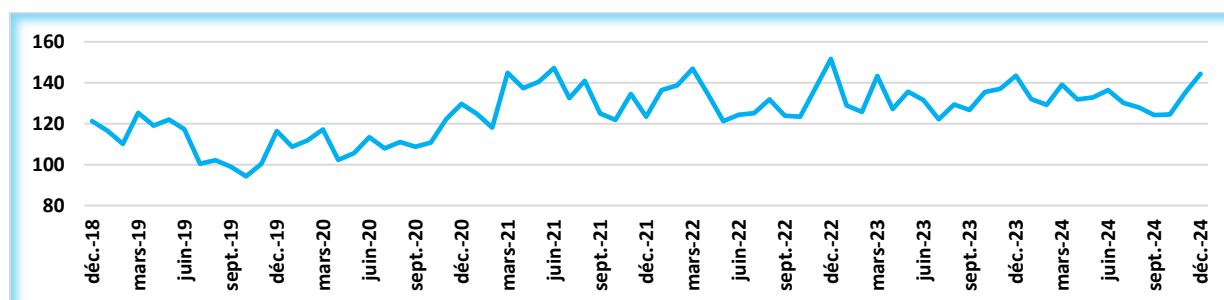
ANALYSE D'ENSEMBLE : En décembre 2024, la production industrielle augmente de 0,6% comparée à décembre 2023.

En décembre 2024, la production industrielle hors égrenage de coton se relève de 0,6% relativement à celle de la même période en 2023. Cette évolution est imputable à la performance notée dans les industries environnementales (+5,0%), de production d'électricité, de gaz et d'eau (+3,1%) ainsi que manufacturières (+2,1%). Elle est, en revanche, amoindrie par la baisse de l'activité de production dans les industries extractives hors pétrole et gaz (-4,3%).

En cumul sur l'année 2024, la production industrielle augmente de 0,1%, par rapport à son niveau en 2023. La hausse de la production des industries environnementales (+6,7%) et de l'électricité, gaz et eau (+5,3%) a été partiellement contrebalancée par les contreperformances des industries extractives (-0,9%) et de la fabrication des produits manufacturiers (-0,6%).

S'agissant de l'activité d'égrenage de coton, elle est marquée par une diminution de la production de 5,5%, en glissement annuel, en décembre 2024. De même, elle s'est contractée de 31,4%, en cumul sur l'année 2024, relativement à 2023.

Graphique 1: Évolution de la production industrielle hors égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



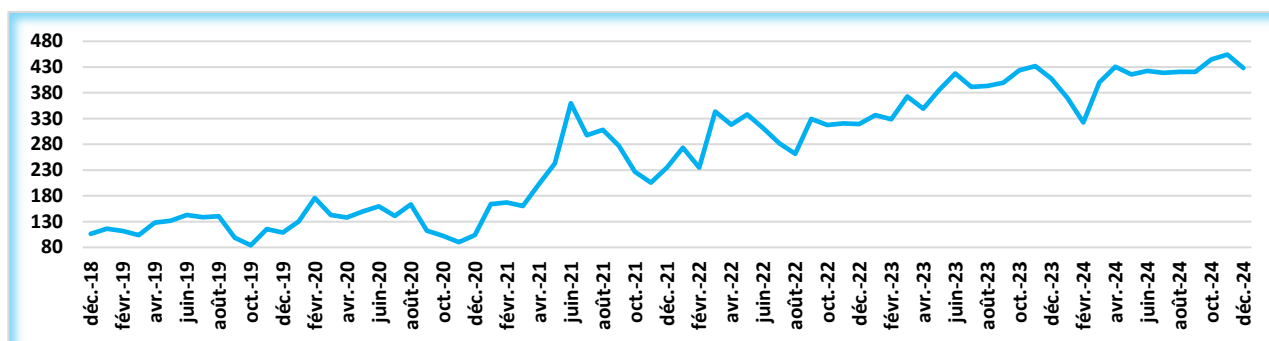
ANALYSE SECTORIELLE

La production des industries environnementales progresse

La production des industries environnementales se bonifie de 5,0% en décembre 2024 comparativement au même mois de 2023. Cette évolution est liée à la progression notée dans le traitement et l'élimination des déchets (+5,0%).

De même, sur les douze mois de 2024, la production des industries environnementales se relève de 6,7%, comparée à la même période en 2023.

Graphique 2 : Evolution de la production des industries environnementales



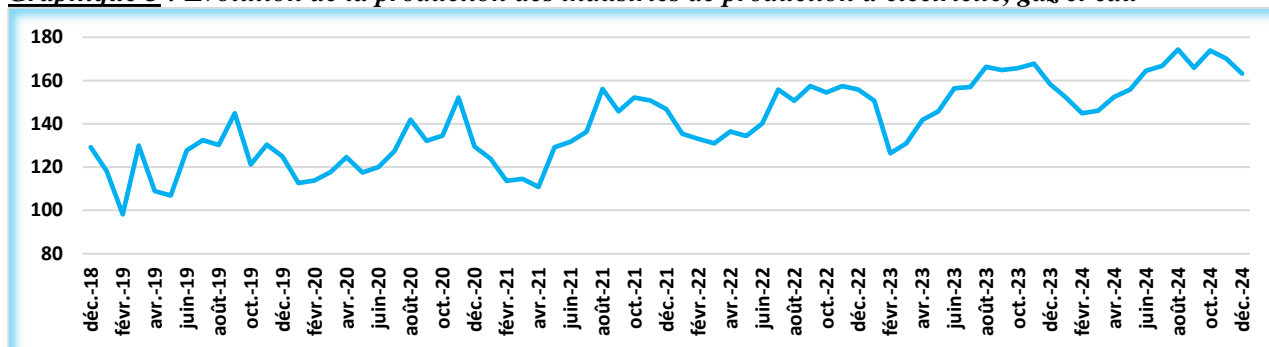
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

La production d'électricité, de gaz et d'eau augmente

En référence à la même période de 2023, la production d'électricité, de gaz et d'eau s'accroît de 3,1% en décembre 2024. Cette augmentation est imputable à la performance notée dans la production d'électricité et de gaz (+3,5%) et d'eau (+1,5%) sur la période sous revue.,

En cumul, sur les douze mois de 2024, la production d'électricité, de gaz et d'eau se renforce également de 5,3% comparée à celle de la période correspondante de 2023.

Graphique 3 : Evolution de la production des industries de production d'électricité, gaz et eau



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

La production manufacturière s'accroît

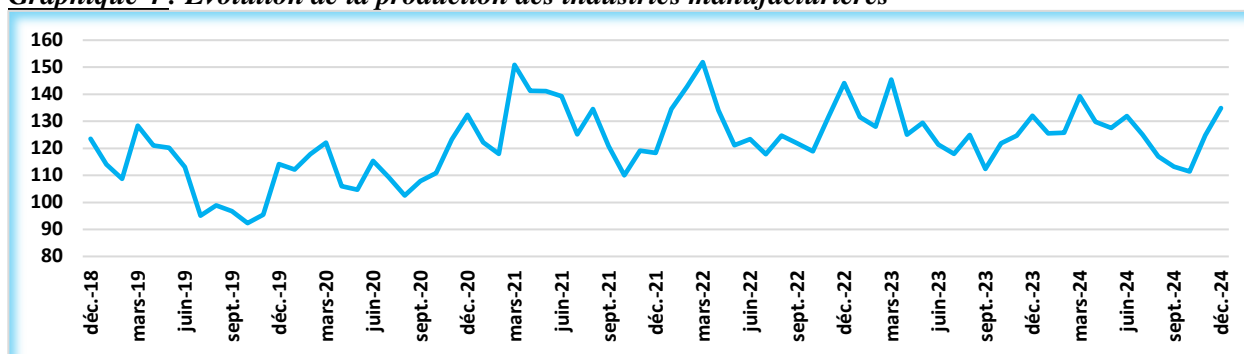
En décembre 2024, la production manufacturière progresse de 2,1%, relativement à celle de la même période de 2023. Cette augmentation est attribuable, principalement, à la bonne tenue de l'activité de fabrication de



produits chimiques et pharmaceutiques (+16,6%), des produits métallurgiques et de fonderie (+4,5%) et des produits agroalimentaires (+2,3%). Toutefois, il est observé une contreperformance dans la fabrication du cuir travaillé et articles de voyage (-71,1%), des matériaux minéraux (-8,8%), du papier et carton (-4,7%) et des produits du raffinage et de la cokéfaction (-1,4%) sur la période sous revue.

Toutefois, sur les douze mois de 2024, la production des industries manufacturières se contracte de 0,6%, comparativement à son niveau de la période correspondante en 2023.

Graphique 4 : Evolution de la production des industries manufacturières



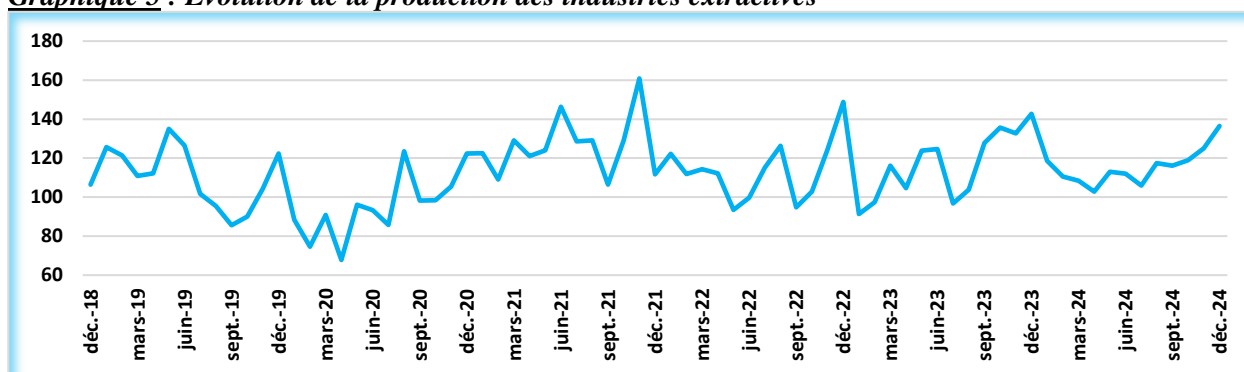
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'activité des industries extractives (hors pétrole et gaz) se rétracte

En référence au mois correspondant de 2023, la production des industries extractives s'amenuise de 4,3% en décembre 2024, en raison de la baisse de l'activité d'extraction de minerais métalliques (-11,6%). En revanche, l'activité des autres industries extractives se revigore de 6,5% sur la période sous revue.

Sur l'année 2024, la production des industries extractives se contracte de 0,9%, comparativement à son niveau en 2023.

Graphique 5 : Evolution de la production des industries extractives



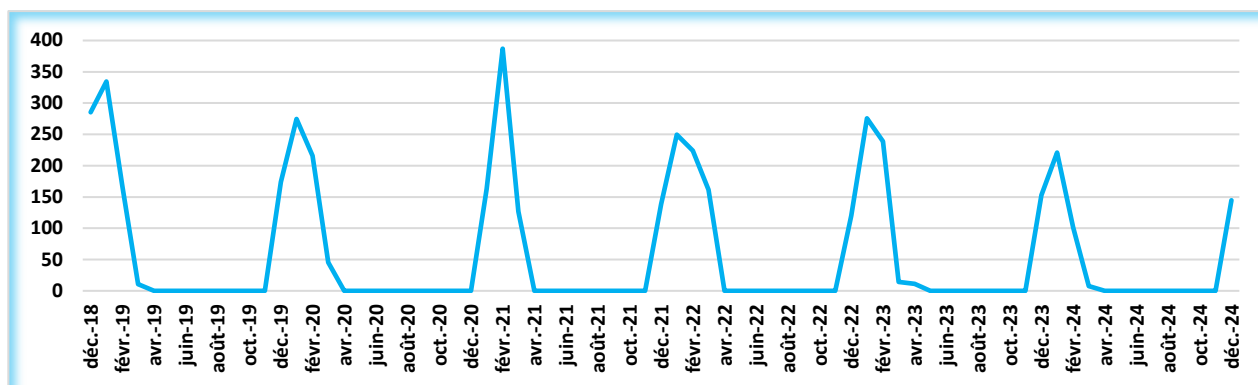
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



L'activité d'égrenage de coton baisse

En décembre 2024, l'activité d'égrenage de coton diminue de 5,5% en variation annuelle. En cumul sur les douze mois de 2024, la production totale d'égrenage de coton se replie de 31,4%, en comparaison avec son niveau de la période correspondante en 2023.

Graphique 6 : Evolution de la production d'égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



Tableau 1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)

Code NAEMA rev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Dec.-23	Oct.-24	Nov.-24	Dec-24	Dec.-24/ Dec.-23	12mois 24/ 12mois 23
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (HORS PETROLE ET GAZ)	142,7	118,9	125,1	136,6	-4,3	-0,9
07	<i>Minerais métalliques</i>	181,4	129,7	136,9	160,4	-11,6	-21,5
08	<i>Autres produits des industries extractives</i>	96,0	95,2	99,9	102,3	6,5	27,5
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	132,1	111,4	124,8*	134,8	2,1	-0,6
10-12	Produits agro-alimentaires	137,5	119,1	136,7*	140,7	2,3	2,4
10	<i>Produits alimentaires</i>	135,8	117,7	133,5*	139,3	2,6	3,2
11	<i>Boissons</i>	136,2	131,8	134,5	131,4	-3,6	-13,7
12	<i>Produits à base de tabac</i>	72,4	40,5	132,8	95,4	31,6	51,6
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	101,2	100,7	100,7	100,7	-0,5	-5,4
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	65,5	19,0	19,0	19,0	-71,1	246,9
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	130,7	81,7	143,9	124,5	-4,7	-25,6
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	225,2	261,8	239,7	222,1	-1,4	-2,3
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	123,6	98,1	106,4	144,2	16,6	-1,1
20	<i>Produits chimiques</i>	115,7	84,4	96,7	140,9	21,8	-3,6
22	<i>Travail du caoutchouc et du plastique</i>	141,8	138,6	131,8	143,4	1,1	7,3
23	Matériaux minéraux	190,8	140,2	150,4	174,0	-8,8	-1,0
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	53,4	55,7	57,1	55,8	4,5	-3,6
24	<i>Produits métallurgiques et de fonderie,</i>	49,7	53,3	54,9	54,0	8,5	-4,0
25	<i>Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</i>	169,6	152,0	141,7	124,0	-26,9	4,3
31-33	Autres industries manufacturières dont...	57,1	45,1	49,0	67,2	17,8	-11,9
31	<i>Meubles et matelas</i>	14,2	7,8	7,6	10,0	-29,7	-35,6
32	<i>Produits manufactures divers</i>	161,1	157,3	177,1	246,3	52,9	10,9
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	158,4	173,9	170,1	163,2	3,1	5,3
35	<i>Electricité, gaz</i>	168,0	187,0	182,8	173,9	3,5	5,7
36	<i>Eau captée et distribuée</i>	132,1	137,9	135,4	134,1	1,5	4,1
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	407,8	444,9	454,3	428,0	5,0	6,7
37	<i>Eau usées collectées et boues</i>	160,0	194,6	318,7	37,7	-76,4	31,5
38	<i>Déchets collectes, traités et éliminés</i>	378,8	413,1	421,6	397,9	5,0	6,7
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	143,4	124,5	135,2*	144,3	0,6	0,1
01	Egrenage de coton	153,1	0,0	0,0	144,7	-5,5	-31,4

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* Données mises à jour



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Champ couvert

Le champ d'application de l'IHPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution de la production de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes de produits, et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du volume de production au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE et Mansour Laye THIAW**

Chargé de relation avec les entreprises : **Gana NDIAYE**

Diffusion: **EI hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**

